



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

sur la tempête du 24 juillet 2023

(Du 13 septembre 2023)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Il n'aura fallu que 5 minutes, le lundi 24 juillet 2023 en fin de matinée pour créer la désolation dans les montagnes Neuchâteloises avec des vents mesurés à plus de 217 kilomètres par heure. Cette tempête n'a pas été détectée par Météosuisse et aucune alerte n'a ainsi pu être émise.

Cela est peut-être plus méconnu, car moins médiatisé, mais pour la commune du Locle, ce sont plusieurs quartiers qui ont été durement touchés par la tempête ; le chemin du Vieux-Chêne, le Pied-du-Crêt, les Monts-Orientaux, tout le secteur des Monts et de la Combe-Monterban. Les dégâts ont été importants ; plusieurs toits ont été emportés par ces vents violents. L'impact de ceux-ci sur les maisons privées est considérable.



Quartier du Vieux-Chêne, le lundi 24 juillet



Les Monts-Orientaux, le lundi 24 juillet

L'impact le plus lourd - outre celui lié aux humains - porte sur notre patrimoine forestier.

C'est près de 2'700 m³ de bois qui ont été affectés ce qui représente environ 2'000 arbres qui ont été couchés par les vents violents. Au-delà de cela, il y a les victimes, le décès d'un habitant de la commune suite à la chute d'une grue sur le territoire de La Chaux-de-Fonds, quelques personnes blessées, des habitantes et habitants sans toit, aux biens gravement sinistrés. Ce bilan humain, malgré le décès de trop, est un vrai miracle tant l'événement a été puissant. Le Conseil communal tient à exprimer sa plus vive compassion à toutes les personnes touchées directement ou indirectement.



Route de La Combe-Monterban après le passage de la tempête



Grands-Monts après le passage de la tempête

Dès les premières heures après l'événement, les Autorités communales ont mis en place une gestion de la crise afin d'assurer une coordination efficace et de prioriser les actions sur le terrain. Elles ont aussi pris part à chaque rapport de l'Etat-major pour être informées et se coordonner avec la ville voisine.

Ce rapport d'information a pour but d'avoir une vision globale de l'impact que la tempête a eu pour la commune.

2. Situation service par service

2.1 Service de la voirie et service forestier

2.1.1 Lundi 24 juillet,

Suite à la tempête, le chef de la voirie a immédiatement fait cesser tous les travaux courants dès lundi 11h30. Seule la collecte des déchets a été poursuivie. Toutes les forces et ressources dont disposaient la voirie et le service forestier à ce moment (43 % du personnel, dont 60 % des chauffeurs étaient en vacances à cette période) se sont concentrées à l'ouverture et au dégagement des routes de la Commune. Plus de 20 personnes de la voirie étaient engagées pour ce travail. Nous avons fait appel à deux entreprises forestières privées, et un bucheron du service forestier de la ville est revenu de ses vacances.

Les autres membres de l'équipe forestière étaient soit trop loin en vacances, ou à l'assurance. Quelques agriculteurs ont aidé à pousser les arbres hors de la route. La piscine a également été fermée par mesure de sécurité.

En moins de 6h après la tempête, toutes les routes étaient accessibles, permettant le passage si nécessaire des véhicules d'urgence. Le chef de service a eu les premiers contacts avec le voyer chef de la ville de La Chaux-de-Fonds à 12h00. Ne pouvant pas aider la Ville de La Chaux-de-Fonds tout de suite, il fallait d'abord se faire une idée complète des dégâts sur le territoire loclois, il a été décidé de refaire le point vers 15h00 où il a été discuté des aides urgentes que la Ville du Locle pouvait lui fournir.



Route de La Combe-Monterban, action de la voirie et des privés venus prêter main forte

Le bilan ce jour-là pour la ville du Locle était le suivant.

- **Secteur Pied-du-Crêt :** Ce sont principalement les arbres d'une parcelle privée qui sont tombés sur le chemin. La route a été ouverte lundi après-midi avec l'aide de la voirie, d'un bûcheron et d'un agriculteur. Un arbre a emporté un accotement mais la route est restée accessible.
- **Secteur Combe-des-Enfers:** Quelques arbres sur la route, rapidement enlevés par les gens de la SPA. Les plantations datant de 1978 ont été détruites à 80 %.



Vue aérienne de la forêt de La Combe-des-Enfers, source ECAP

- **Secteur Vieux-Chêne** : Pas de danger sur la route communale. La route a été ouverte rapidement car seul un petit sapin était par terre.
- **Secteur Gérardmer-Raya-Georges-Perrenoud** : Les arbres qui obstruaient les routes ont été enlevés avec un trax et l'aide de bucherons.
- **Secteur Monts, Petits-Monts, Grands-Monts** : La voirie a ouvert toutes les routes lundi après-midi avec l'aide de deux entreprises forestières privées et d'un agriculteur. La forêt et le pâturage boisé communal du Château des Monts ont été détruits à 70 %, les forêts des propriétaires privés aux alentours sont également fortement touchées. La place de pique-nique a été détruite et interdite au public par arrêté communal.
- **Secteur Combe-Monterban** : C'est l'endroit le plus sinistré de la Commune. La route a été ouverte lundi après-midi par la voirie avec l'aide d'une entreprise forestière. La forêt communale du Bois à La Longe est détruite à 50 % et celles des propriétaires privés aux alentours détruites à 90 %.



Vue aérienne de la forêt Combe-Monterban, source ECAP

- **Secteur Col-des-Roches** : Pas de danger sur la route communale. La route a été ouverte rapidement car seule des branches étaient tombées sur cette route.
- **Secteur Combe Bichon** : Les forêts communales et privées dans le secteur sont détruites à 80 %.
- **Secteur de La Rançonnière** : Les forêts communales et privées dans le secteur sont détruites à 60 %.
- **Secteur du Saut du Doubs** : Les quelques arbres tombés sur la route d'accès au Saut du Doubs ont été enlevés par la voirie.

2.1.2 Mardi 25 juillet 2023

Seuls le nettoyage des routes, des écoles et places de jeux, ainsi que la sécurisation des arbres ont mobilisé nos gens en plus de la collecte des déchets. Une balayeuse a été mise à disposition de La Chaux-de-Fonds. A la piscine le nettoyage et la sécurisation des arbres ainsi que la fixation de plaques en plastique contre la patinoire ont été faits. Elle a été ouverte normalement. Concernant les arbres au sol, il a été expliqué aux propriétaires concernés qui ont téléphoné que, selon la directive du 25.07.2023 de l'ingénieur forestier cantonal, seuls les arbres sur les terrains propriétés de la ville sont autorisés à être évacués par nos soins. Les propriétaires doivent donc faire appel à des entreprises forestières privées pour débarrasser les arbres endommagés sur leur terrain privé.

2.1.3 Mercredi 26 juillet 2023

Le nettoyage des routes, des écoles et places de jeux, ainsi que la sécurisation des arbres ont mobilisé nos gens en plus de la collecte des déchets. Toutes les places ont été sécurisées vers midi. Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds. Du personnel a également été mis à disposition pour commencer de nettoyer des champs dans le secteur du Vieux-Chêne. Les infrastructures pour la fête du 1^{er} Août ont été installées du fait que la fête a été maintenue.

Dès ce jour, le service forestier a participé aux cellules de crise de l'Etat-Major.

2.1.4 Jeudi 27 juillet 2023

Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'une équipe de cantonniers pour les aider à ramasser les tuiles sur les routes. Du personnel a été mis à disposition pour continuer de nettoyer des champs dans le secteur du Vieux-Chêne. La route qui relie le Vieux-Chêne à la Combe-des-Enfers a été renforcée et sécurisée. L'entreprise Fatton viendra la semaine suivante pour terminer les travaux. La sécurisation des arbres continue.

2.1.5 Vendredi 28 juillet 2023,

Une balayeuse a été mise à disposition de La Chaux-de-Fonds. Nous avons mis du personnel à disposition pour continuer de nettoyer des champs dans le secteur du Pied-du-Crêt. La sécurisation des arbres continue.

2.1.6 Lundi 31 juillet 2023

Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds.

L'identification des arbres dangereux aux bords des voies de communication continue, avec le retour de l'ensemble de l'équipe forestière, avec l'aide d'entreprises privées et avec l'appui technique du SFFN (Service Faune, forêt et nature) de l'Etat de Neuchâtel.

2.1.7 Mardi 1^{er} août 2023

La première carte des dangers avec des périmètres plus ou moins dangereux est publiée sur le SITN, en même temps tous les sentiers NeuchRando sont fermés jusqu'à nouvel avis avec des rubalises, ainsi que la pose d'affiches interdisant les endroits les plus dangereux.

2.1.8 Mercredi 2 août 2023

Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds. La sécurisation des arbres continue.

2.1.9 Jeudi 3 août 2023

Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds. La sécurisation des arbres continue.

2.1.10 Vendredi 4 août 2023

Deux balayeuses ont été mises à disposition de La Chaux-de-Fonds. La sécurisation des arbres est maintenant terminée.

2.1.11 Lundi 7 août 2023

Les voies de communication étant assurées, les exploitations des bois tombés dans les prés de fauche, pâtures et pâturages boisés commencent, ce sont près de 2'000 arbres et 2'700 m³ de bois qui sont tombés dans les forêts et pâturages boisés de la commune.

2.1.12 Du 7 au 18 août 2023

Notre nacelle est mise à disposition de La Chaux-de-Fonds.

2.1.13 Personnel du service forestier

Le service forestier intercommunal a saisi l'opportunité d'engager un forestier bûcheron supplémentaire jusqu'à la fin de l'année afin de faire face à cette situation et répondre aux nombreuses priorités.

2.1.14 Aide du service des ponts et chaussées (SPCH)

Le Conseil communal tient à remercier l'Etat de Neuchâtel de son appui au travers du service des ponts et chaussées qui ont effectué les travaux suivants :

- Nettoyage du cours du Bied, du Pied-du-Crêt au Col-des-Roches ;
- Nettoyage des trottoirs communaux longeant la route cantonale sur l'ensemble du territoire loclois ;
- Appui à la voirie pour la sécurisation de la Combe-Monterban.

2.1.15 Bilan main-d'œuvre pour le service de la voirie du 24 juillet au 4 août

Ouverture des routes dans l'urgence :	61h10
Nettoyage route :	141h00
Sécurisation branches :	138h50
Aide La Chaux-de-Fonds :	90h00
Consolidation bord de route :	6h50

Nettoyage champs Vieux-Chêne-Pied-du-Crêt : 76h15

Total : 514h05

Le montant intermédiaire des prestations de la voirie (main d'œuvre et machines) s'élève, au 31 août, à Fr. 59'973.90.

Le montant intermédiaire des prestations du service forestier (main d'œuvre et machines) est estimé, au 31 août, à Fr. 30'000.-.

Les prestations de tiers intermédiaires des services de voirie et forestier s'élèvent, au 4 septembre, à Fr. 57'644.55.

Les coûts totaux finaux des interventions vous seront communiqués après réception et contrôle de toutes les factures.

2.2 Energies

2.2.1 Approvisionnement électrique

A la suite du passage de la tempête, de nombreuses lignes électriques basse tension (BT), moyenne tension (MT) et haute tension (HT) ont été endommagées sur le territoire loclois. De nombreux ménages et de nombreuses exploitations agricoles se sont retrouvés durant plusieurs heures sans électricité.

Les secteurs suivants ont été fortement touchés :

- Village des Brenets : coupure totale de la ligne haute tension alimentant tout le secteur depuis l'usine électrique de la Rançonnière. Le village (973 clients) a été sans électricité durant environ deux heures avant que l'alimentation électrique via le réseau d'urgence depuis Villers-le-Lac soit activé. Environ 200 mètres de ligne ont été détruits.

Des réparations importantes ont dû être entreprises à la Rançonnière ou un transformateur, pourtant isolé du réseau, était défectueux. Actuellement, l'alimentation électrique est toujours assurée depuis Villers-Le-Lac. Le raccordement d'urgence est opérationnel depuis la Rançonnière si nécessaire.

Du côté du Locle, 35 clients ont été privés d'électricité 1'728 mètres de ligne ont été endommagés et mises au sol:

- Combe-Monterban : coupure totale de l'électricité pendant 30 heures suite à la destruction totale de la ligne électrique venant depuis le secteur des Monts. Un groupe électrogène de secours a pu être installé que dès le 25.07 à 18h00 avant une réparation provisoire de la ligne.
- Grands-Monts /Beauregard : la ligne électrique a été totalement détruite dès le transformateur situé aux abords de la place de pique-nique des Grands-Monts en direction de l'est. Un groupe électrogène de secours a ensuite été mis en place le 24.07.
- Ferme Modèle : l'alimentation électrique a été totalement coupée pendant quelques heures. Un groupe électrogène de secours a été mis en place rapidement permettant ainsi aux activités agricoles d'être assurées tant bien que mal.

Des alimentations provisoires sont encore en cours sur 3 secteurs:

- Combe-Monterban: Pose d'un câble dans tube définitif au sol. En attente du permis pour lancer les creusages et enfouir ce tube.
- Grands-Monts: Reprise de la station Grands-Monts 10 par la station Grands-Monts 17 par un câble posé en provisoire. En attente du permis.
- Beauregard 2: Câble provisoire pour sauver l'introduction électrique. Consolidation du branchement avant l'hiver. Il sera enfoui en 2025.



Equipes de Viteos et dégâts du côté des Grands-Monts- VITEOS

2.2.2 Reconstruction des lignes électriques

Viteos et la Goule ont reconstruit le plus rapidement possible les lignes électriques touchées. A deux endroits, des travaux d'enfouissement de la ligne étaient planifiés ces prochaines années. Ces travaux ont été accélérés et sont en cours de réalisation afin de ne pas reconstruire une ligne aérienne destinée à être enterrée prochainement.

2.2.3 Approvisionnement en eau

Rien à signaler du côté de l'approvisionnement en eau potable car les alimentations énergétiques d'urgence ont permis de garantir le niveau des réservoirs d'eau potable.

2.2.4 Eclairage public

Seule la région des Frêtes a subi des dégâts sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Entre le 27 juillet et le 27 août, l'éclairage public est resté allumé toutes les nuits (à l'exception de la nuit du 13 au 14 août pour la nuit des Perséides) dans tous les quartiers du Locle. Cette mesure de sécurité a été demandée par les habitants du quartier du Vieux-Chêne durement touché par la tempête.

Le paramétrage de l'éclairage public demande un travail de programmation important en amont. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu avoir un éclairage quartier par quartier tous les soirs, malheureusement, même si certains quartiers en avaient bénéficié par le passé.

Du côté de Viteos, tous les moyens étaient concentrés sur la reconstruction des lignes électriques et sur un retour à la normale de l'alimentation électrique

Un projet est en cours pour permettre d'intervenir plus facilement de manière sectorielle sans trop de manipulations techniques.

2.3 Affaires économiques

Une quinzaine d'exploitations agricoles ont été touchées sur notre commune. Des dizaines d'hectares de pâturages boisés et de prés ont été endommagés et couverts de débris. Des dizaines de kilomètres de clôtures ont été détruites par des chutes d'arbres et de branches, des animaux ont été blessés dans des pâturages.

Rapidement, les travaux de remise en état ont été entrepris par les exploitants agricoles afin d'assurer la fonctionnalité de leurs outils de travail. Les heures passées à la remise en état se chiffrent en centaine, elles pourront être en partie rémunérées par Fondssuisse.

Dès le 2 août, la protection civile a mis à disposition des hommes pour venir en soutien aux nombreux agriculteurs de la commune durement touchés par la tempête. Ils sont venus réparer des barrières et nettoyer les pâturages boisés jonchés de branches et de déchets. Cet appui durant deux semaines a permis de bien avancer dans les nettoyages et le bétail a pu revenir paître en toute sécurité. Le Conseil communal tient à remercier la protection civile pour cet appui.

A notre connaissance, les autres entreprises ont été peu impactées économiquement sur le territoire de la commune du Locle.



Appui de la protection civile auprès des agriculteurs

2.4 Pool de conciergerie

Les employés du pool de conciergerie ont été mobilisés sur le terrain afin de soutenir les propriétaires sinistrés dans la région du Vieux-Chêne/Pied-du-Crêt durant deux jours afin de procéder au nettoyage des champs jonchés de débris de toitures. 6 personnes ont été engagées le 27.07 et 3 personnes le 28.07. Ils ont pu assister un nombre important de bénévoles et d'employés communaux d'autres services.

Le montant intermédiaire de la main d'œuvre du pool de conciergerie s'élève actuellement à Fr. 2'000.-.

2.5 Gérance des bâtiments

Les bâtiments communaux suivants ont été touchés par la tempête. Voici les principaux dégâts constatés :

- Collège des Girardet
 - Tuiles et stores, coût estimé à env. Fr. 15'000.-.
- Collèges des Monts
 - Tuiles et ferblanterie, coût estimé à un montant inférieur à Fr. 1'000.-.
- Jambe-Ducommun 5-13
 - Ferblanterie et store, coût estimé à Fr. 1'500.-.
- Château des Monts :
 - Toiture touchée, tuiles et ferblanterie, montant estimé Fr. 10'000.-.
 - Pavillon de verre détruit par la chute de 2 sapins, dans l'attente d'une décision de l'ECAP, montant assuré Fr. 118'000.-.
- Monts 63, maison du concierge :
 - Toiture et tuiles, coût estimé à un montant inférieur à Fr. 1'500.-.

2.6 Transport Ferroviaire

Les lignes de train qui desservent la commune ont été obstruées par de nombreux arbres ce qui a provoqué de nombreux dégâts sur les lignes de contact et en particulier les suspensifs. Heureusement les rails ont été épargnés. La commune a été desservie par des bus de remplacement en l'absence de train.

La ligne vers La Chaux-de-Fonds n'a été rouverte que le 19 août, vu l'ampleur des dégâts.

Pour la ligne vers Les Brenets, le coût de remise en état se monte à Fr. 367'000.-. Sa remise en service est prévue début novembre.

2.7 Institutions muséales

Les institutions muséales constituent une offre touristique bienvenue sur l'ensemble de l'année, mais notamment durant la période estivale. La tempête du 24 juillet a impacté de manière importante le Musée d'horlogerie du Locle, situé sur Les Monts. Le Musée des Beaux-Arts n'a été, quant à lui, que très légèrement impacté. Enfin, les Moulins souterrains du Col-des-Roches, de par sa situation, n'ont pas été touchés.

2.7.1 Musée d'horlogerie

Le Musée d'horlogerie et ses jardins ont été fortement impactés, nécessitant la fermeture du site jusqu'au 8 août.

La tempête a ainsi endommagé la toiture, la partie est du bâtiment et arraché de nombreux arbres sur l'ensemble de la parcelle du Musée. De plus, le pavillon a, quant à lui, été détruit sous le poids d'un arbre. Un lampadaire de Viteos a été arraché, ainsi qu'un panneau publicitaire et des parties de clôtures.



Le MHL le lundi 24 juillet

Grâce à la solidarité et à l'engagement de citoyens-bénévoles, les jardins ont rapidement pu être dégagés de certains arbres arrachés. Les jours qui ont suivis ont nécessité l'intervention du service forestier, afin de sécuriser l'ensemble du site et d'assainir la situation. Les collaboratrices et collaborateurs du Musée d'horlogerie ont également participé de manière importante à l'inventaire des dommages, à la sécurisation et à la réouverture du site. De même, la toiture du bâtiment, particulièrement fragilisée par endroit, a dû bénéficier de l'intervention d'une entreprise spécialisée. Certains objets de la collection, dont une pendule monumentale et des horloges historiques, ont également été touchés.

Le Musée d'horlogerie, ses collaboratrices et collaborateurs ont ainsi pu rouvrir les portes de l'institution le 8 août, permettant de maintenir les réservations effectuées par les tours opérateurs.

Pour l'heure, un numéro de sinistre a été ouvert auprès de l'assurance couvrant les collections. Les devis sont en cours d'élaboration. Leur établissement prend du temps en raison de la spécificité des travaux et des heures de restauration nécessaires à certaines pièces.

Dans les faits, si les dégâts sont hélas importants, des réflexions sont en cours pour trouver des solutions positives dans le cadre de cette situation. Ainsi, une valorisation des espaces forestiers, fortement touchés, en est du château, ainsi que du pavillon par exemple pourraient permettre la réalisation de certaines opportunités (place de détente, de déambulation).

Bilan main-d'œuvre pour le Musée d'horlogerie

Nettoyage du site : 71h00

Le montant intermédiaire de la main d'œuvre du Musée d'horlogerie s'élève actuellement à Fr. 5'000.-.

2.7.2 Musée des Beaux-Arts

Le Musée des Beaux-Arts n'était pas directement sur la trajectoire de l'épicentre de la tempête. Aucun dégât infrastructurel n'a été constaté, hormis la déchirure des deux oriflammes sur la rue Marie-Anne-Calame, causant le décrochage de ces éléments.

Le Musée a pu maintenir ses activités et ses heures d'ouverture. Les assurances ont été activées pour les dommages recensés.

2.8 Finances

2.8.1 *Soutien administratif*

Le service des finances de la Ville du Locle a été mis à disposition des sinistrés dès le 26.07.23 pour obtenir un soutien administratif pour effectuer les démarches auprès des assurances privées ou de l'ECAP. Personne n'a recouru à ce soutien communiqué par la Ville du Locle par communiqué de presse du 26.07.23.

2.8.2 *Assurances choses*

Les déclarations de sinistres auprès des assurances privées de la commune ont été faites dès le 25.07. A ce jour, les dégâts « choses » suivants ont été répertoriés :

- Parasols à la piscine : Fr. 8'236.- ;
- Bâches au MBAL : Fr. 1'374.- ;
- Hôtel de Ville dégâts intérieurs : Fr. 2'067.- ;
- MHL : tente extérieure : Fr. 7'486.- ;
- MHL : réparation coulure d'eau : Fr. 445.-.
- Réparation clôture MHL : pas encore chiffrée ;
- Remise en état du parc du Château des Monts : assurance privée entre en matière pour la partie parc mais pas pour la partie colloquée en zone forêt. La remise en état n'est pas encore chiffrée.

De nombreuses pièces du MHL ont également été endommagées. Celles-ci sont couvertes par une police d'assurance « œuvres d'art ». Plus de détails sont donnés dans le chapitre consacré au MHL.



Verrière du Musée d'horlogerie après la tempête

2.8.3 *Comptabilité*

Afin d'avoir une vision globale des coûts liés à la tempête, un compte spécial est utilisé. Intitulé « Travaux autres services, tiers - dangers naturels » rattaché à la voirie, il recensera toutes les prestations de tiers pour des travaux effectués en lien avec la tempête, par exemple le déblaiement de la route de la Combe-Monterban par des agriculteurs des Monts ou la remise en état du parc du Château par un paysagiste. Les prestations internes des services en lien avec des travaux de remise en état suite à la tempête, comme les heures de la voirie, du service du domaine public, du pool de conciergerie y seront également comptabilisées.

Finalement, la facturation pour les prestations fournies à des tiers ou à l'interne sera également comptabilisée dans ce compte spécial.

D'autre part, une comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale afin de détailler le type de prestations et à qui elles ont été fournies, par exemple prêt de mains d'œuvre à La Chaux-de-Fonds (pour différents services, voirie, SDP...), heures travaillées- Le Locle, etc.

Au 13 septembre, les frais liés à la tempête se montent à Fr. 28'773.12. Toutefois tout n'est pas encore comptabilisé et les heures internes ne sont pas encore valorisées. De plus, la remise en état de la place de pique-nique des Grands-Monts et le reboisement du Parc du Château des Monts se chiffreront en dizaine de milliers de francs.

2.9 Service de la promotion

La promotion malgré les vacances de son responsable a été mise à pied d'œuvre pour faire un communiqué de presse le 26 juillet pour information des dégâts que la commune a subis.

Le 7 août, un communiqué plus joyeux sort pour informer de la gratuité du parking du Communal pour les détenteurs du macaron chaux-de-fonnier pour un accès à la piscine privilégiée (accès prévu avec l'abonnement de la piscine des Mélèzes).

2.10 Service du domaine public

Personnel au moment de la catastrophe, 2 agents.

Dès le 24 juillet à 12h, le service a été mis à contribution pour la fermeture de routes d'accès par des barrières pour sécuriser et interdire les voies qui n'étaient plus praticables et ainsi éviter l'accès aux curieux. En l'absence sur place de la cheffe du dicastère, un agent s'est rendu au premier rapport (14h) de l'Etat-major de crise au SIS pour donner un état des lieux pour la commune du Locle. Le contact avec les autorités communales se faisant demi-heure par demi-heure, le Conseil communal a pu avoir une vision globale rapidement.

Jusqu'à tard dans la soirée, les agents sont restés sur le terrain pour aller retirer les panneaux d'interdiction et faire un tour des sinistrés pour analyser leur besoin et les guider vers un lieu d'hébergement s'ils en sentaient l'envie.

Les jours qui ont suivi, les agents ont été mis à contribution pour aider aux nettoyages des champs et par la suite la gestion des bénévoles leur a été confiée. Le coordinateur du service est revenu de vacances pour prêter main forte aux agents sur le terrain. Dès le vendredi, des agents se sont rendus au service de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ils ont œuvré à la sécurisation de certains axes routiers.

2.10.1 Bilan main-d'œuvre pour le service du domaine public du 24 juillet au 30 juillet

Sécurisation des routes, état des sinistrés :	28h00
Aide La Chaux-de-Fonds :	48h00
Nettoyage champs Vieux-Chêne-Pied-du-Crêt :	48h00
Coordination des bénévoles :	8h00
Total :	132h00

Le coût total de ses heures représente un montant d'environ Fr. 13'860.-.

